



Mairie de La Roque Alric

Ouverture le lundi de 9h à 12h puis de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h

☎ 04 90 62 96 71
mairie@laroquealric.fr

Arrêté permanent n° 2022-8 Police de Circulation

Le maire de la commune de **LA ROQUE ALRIC**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L 113 2,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les règles de conservation et de surveillance des voies communales,

Vu la demande d'arrêté de police de circulation de la société Axione / Bouygues en date du 24 mars 2022,

ARRETE

Article 1 : La société Axione / Bouygues, domiciliée au 468, chemin du Panisset, 84130 Le Pontet, est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : exploitation du réseau fibre optique, astreinte et SAV.

L'autorisation est valable jusqu'au 6 avril 2023.

Article 2 : La société Axione / Bouygues devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants. Elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire de ses chantiers.

La société Axione / Bouygues sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité précitées.

Article 3 : Dès la fin du chantier, la société Axione / Bouygues évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

La présente autorisation est donnée à titre précaire et révoquant, et sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à La Roque Alric,
Le 06/04/2022

Le Maire



José LINHARES